

# AMIF – Commission Mobilités

MARDI 2 MARS 2021

« L'INTERCOMMUNALITÉ COMME OUTIL DE  
COOPÉRATION ET DE MUTUALISATION DES MOBILITÉS »

**BERTRAND MACÉ, CONSEILLER ENVIRONNEMENT**

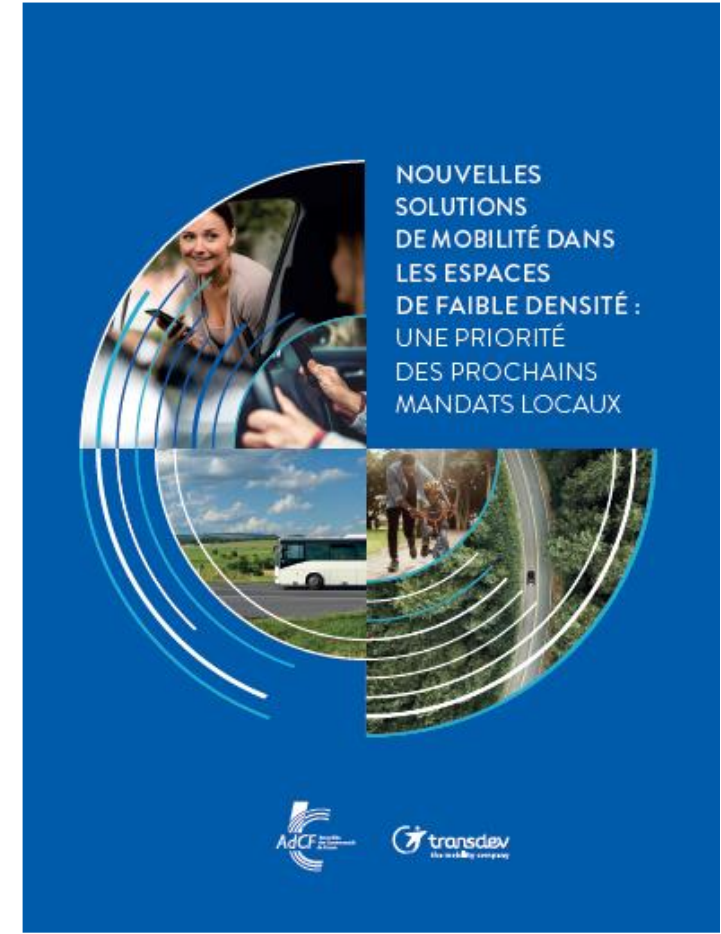
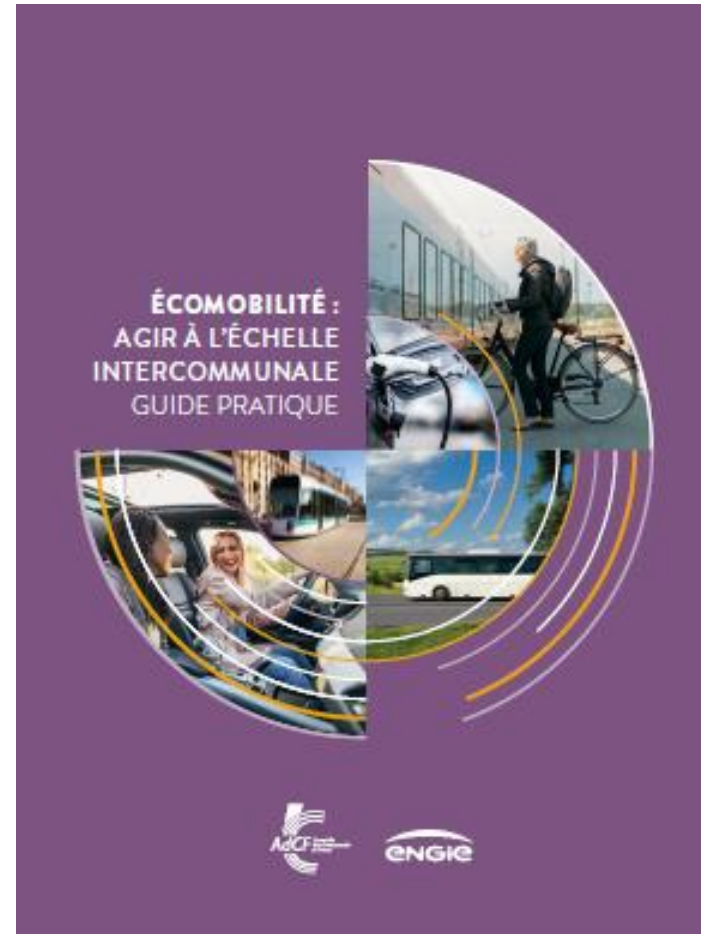


## 3 missions:

- Proposer & agir
- Accompagner & informer
- Échanger & observer

... au service de **937** intercommunalités adhérentes (80% de la population française)

..., illustrées par **2 guides sur les mobilités** en 2020



# Les mobilités et l'intercommunalité en Ile-de-France

**Régime dérogatoire: l'AOM « locale » est et restera Ile-de-France Mobilités (IDFM)**

Code des transports

Première partie

Livre II

Titre IV

Chapitre 1<sup>er</sup>: l'organisation propre à la région Ile-de-France

*« Art. L1241-1 : I.- Dans la région d'Ile-de-France, l'établissement public dénommé " Ile-de-France Mobilités " est l'autorité compétente pour [l'organisation des mobilités] »*

Considérant la très large définition de la compétence « mobilités », les nombreuses souplesses laissées par la loi, et les autres compétences – très liées – de l'intercommunalité : **l'AdCF appelle les intercommunalités à prendre en compte les enjeux de mobilités dans leur projet de territoire** et encourage les communautés de communes désireuses de pouvoir agir en matière de mobilités dans un futur plus ou moins proche à se saisir de la compétence « AOM », en concevant leur action dans une logique de complémentarité avec les services assurés par leur Région.

# Mobilités: les marges d'action pour les intercommunalités franciliennes

---

Autorités organisatrices de rang 2  
Planification  
... et aussi

## **C. Transp., art. L1241-3:**

Ile-de-France Mobilités peut déléguer tout ou partie des attributions mentionnées aux I et II de l'article L. 1241-1, à l'exception de la politique tarifaire, à des collectivités territoriales ou à leurs groupements.

IDFM a la responsabilité d'élaborer le plan de mobilité sur l'ensemble du ressort régional (C. transp., art. L1241-1).

« Le plan de mobilité de la région Ile-de-France est complété par des plans locaux de mobilité qui en détaillent et précisent le contenu » (C. Transp., art. L1214-30)

➤ **« Les communautés de communes ne sont pas soumises à l'obligation d'élaborer un plan local de mobilité » (L1241-31) mais elles pourraient s'y engager de manière volontaire.**

- Participation au comité des partenaires créé par IDFM, via des représentants (C. transp., art. L1241-1)
- Aménagement de pistes cyclables
- Pôles d'échanges multimodaux
- Bornes de recharge pour véhicules électriques / hydrogène (CGCT, L2224-37)
- Aide individuelle à l'achat d'un vélo électrique

	Voirie	Aménagement de l'espace
 <p>Création, aménagement et entretien des <b>pistes cyclables</b> (Cass., Crim., 19 juin 1968, <i>M. Maurice B. et Caisse mutuelle de réassurance agricole du Calvados</i>, n° 67-90058)</p>	X	
 <p>Création, aménagement et entretien des <b>parkings</b> (CE, 18 octobre 1995, <i>Commune de Brive-la-Gaillarde</i>, n° 116316)</p>	X	
 <p>Création, aménagement et entretien des <b>voies vertes</b>, lesquelles font partie du domaine public routier dans la mesure où elles sont affectées à la circulation du public, et notamment à celle des piétons et des cyclistes. (TA de Caen, 16 mars 2017, <i>M<sup>me</sup> Gwenaëlle L.</i> n° 1501518)</p>	X	
 <p>Création, aménagement et entretien des <b>aires de covoiturage</b> (AN, Session ordinaire 2018-2019, 259<sup>e</sup> séance, compte rendu intégral, projet de loi relatif à l'orientation de la mobilité, 2<sup>e</sup> séance publique du 5 juin 2019, p. 5417)</p>	X	X
 <p>Création, aménagement et entretien du mobilier urbain : <b>abribus, arceaux</b> implantés sur la voie pour le stationnement des vélos ou encore les <b>vélos stations</b> qui désignent des parkings à vélos fermés et abrités. (Concl. Pellissier, CE, 8 octobre 2012, communauté d'agglomération d'Annecy, n° 344742; CE, 30 novembre 2018, <i>Sté Philippe Védiaud Publicité</i>, n° 414377)</p>	X	
 <p>Création, aménagement et entretien d'un <b>pôle d'échange multimodal</b> (lieu où différents réseaux de transport s'interconnectent. Il s'agit d'un espace dédié, spécialement aménagé pour favoriser l'intermodalité)</p>	X	X



En 2018, le guide actualisé AdCF/GART relatif à la **compétence voirie** rappelle que c'est cette dernière – et non la compétence AOM – qui doit être invoquée pour de telles réalisations.

Il ajoute toutefois: **« Il est cependant utile que tous les gestionnaires de voirie, présents sur un même territoire, s'entendent pour définir un référentiel commun, permettant de rendre cohérent l'ensemble des aménagements réalisés (type de revêtement, signalisations horizontales et verticales, jalonnement, présence ou non de sas à vélos, bandes ou pistes cyclables, continuité des itinéraires lors des franchissements des giratoires, etc.) »**

## Pôle d'échange multimodal: l'intercommunalité à la croisée des acteurs en présence

La maîtrise d'ouvrage d'un PEM ne peut être assurée sur le fondement de la compétence AOM (v. CE, 8 oct. 2012, *Cté d'agglomération d'Annecy*); elle relève du/des propriétaires ou gestionnaires des parcelles concernées.

La compétence « voirie » est particulièrement indiquée. A défaut, les compétences « aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire » ou « zones d'activité économique » pourraient être invoquées; il faudrait alors procéder à la signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le(s) gestionnaire(s) de voirie.

- ***Au-delà de l'intermodalité classique, favoriser la visibilité et l'accessibilité des « nouveaux » modes: stationnements sécurisés pour les vélos, bornes de recharge électrique, co-voiturage***

# Mobilités intercommunales sans être AOM: quelques réalisations

---

Plan vélo

TAD (AO2) en rabattement vers les services AO1

Pôles d'échanges multimodaux

## **CC du Mont des Avaloirs (26 communes, 17000 hab., Mayenne)**

Un plan vélo « Tous à bicyclette » autour de trois axes :

- création d'itinéraires dans les bourgs et le long des voies secondaires pour desservir les pôles principaux centralisant les services, écoles et emplois ;
- mise en place de panneaux dynamiques afin de signaler la présence de cyclistes ;
- location de vélos à assistance électrique, à moyenne ou longue durée (*nécessité d'être AOM ou AO2*)

La démarche s'est appuyée sur 2 jalons majeurs :

- élaboration d'un schéma directeur cyclable, outil de planification pour les aménagements, la création de services et le déploiement d'un plan de communication ;
- organisation de réunions publiques de concertation pour s'appuyer sur l'expertise d'usage des habitants et les sensibiliser à la pratique cyclable.

## **CC des 2 Morin (31 communes, 27 000 hab., Seine et Marne)**

- En 2017, mise en place d'un TAD vers les deux gares transiliennes situées hors du périmètre intercommunal, au bénéfice des publics âgés et autres non actifs
- Depuis 2019, extension aux publics actifs.  
(financement: IDFM + département + CC)

## **CC Gally-Mauldre (11 communes, 23 000 hab., Yvelines)**

- 2014: diagnostic / inadaptation des lignes régulières existantes
- 2018: développement du TAD existant et en substitution ou complémentarité (durant la journée) des services réguliers pour assurer la liaison vers 3 gares du territoire et une située à l'extérieur

# Les pôles d'échanges multimodaux intercommunaux

## CC du Grand Pic Saint Loup (36 communes, 48 000 hab., Hérault)

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt France Mobilités dont elle a été lauréate en 2019, la communauté de communes a pour projet de développer des PEM d'un nouveau genre : les pôles nouveaux usages (PNU). Il s'agit de positionner sur des axes de transports structurants de l'EPCI, des aires de covoiturages – avec dispositifs dynamiques – incitant à une rupture de charge à proximité des centres de villages qui peut profiter à l'activité économique locale : accès à la boulangerie, à des paniers producteurs, afin d'optimiser le temps d'attente avec une valorisation des centres villes et des circuits courts. Ces aires de covoiturages s'accompagneront de services de conciergerie, de VAE, seront positionnées à proximité d'arrêts TC, de places de stationnement avec bornes de recharge électrique. Elles seront signalées par des « totems » architecturaux travaillés avec l'école d'architecture de Montpellier.

V. aussi:

- *CC du Pays Bigouden Sud (12 communes, 38 000 hab., Finistère)*
- *CC de la Vallée de l'Hérault (28 communes, 39 000 hab., Hérault)*
- *CC du Pays du Mont Blanc (10 communes, 45 000 hab., Haute-Savoie)*
- *CA Morlaix Communauté (26 communes, 66 000 hab., Finistère)*

## CC du Thouarsais (24 communes, 37 000 hab., Deux-Sèvres) :

Schéma directeur des mobilités durables validé en 2019 après deux ans d'élaboration: 41 actions autour de 7 enjeux.

- Enjeu n°1 : Favoriser le développement du covoiturage
- Enjeu n°2 : Promouvoir les modes alternatifs auprès des entreprises
- Enjeu n°3 : Favoriser les modes actifs
- Enjeu n°4 : Intégrer la mobilité durable dans l'aménagement du territoire
- Enjeu n°5 : Les transports en commun
- Enjeu n°6 : Les nouvelles formes de mobilité
- Enjeu n°7 : Promouvoir les modes alternatifs grâce à un travail de sensibilisation et de communication

## **CC du Pays des Herbiers (8 communes, 30 000 hab., Vendée) :**

En déclinaison de son projet de territoire et de son PCAET (Orientation 25 : Inciter à l'utilisation de modes de déplacements respectueux de l'environnement), réponse à l'appel à projets « Vélos et territoires » de l'ADEME qui a permis des cofinancements jusqu'à 70%, et ainsi le recrutement (3 ans) d'un chargé de mission et le lancement de l'élaboration à l'horizon 2021 d'un schéma directeur des mobilités. Principal objectif: développement du réseau cyclable. Méthodologie: appui sur un questionnaire bref auprès de la population pour connaître les habitudes, les freins à l'abandon de l'autosolisme.

## **CC de Grand Lieu (9 communes, 40 000 hab., Loire Atlantique) :**

Suite à la réponse au « programme mobilité durable » de l'ADEME, élaboration d'un plan global de déplacement et d'un schéma directeur des mobilités douces. Recrutement (3 ans) d'un conseiller mobilité.



Bertrand MACÉ  
vous remercie de votre attention.



[www.adcf.org](http://www.adcf.org)